

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 18 MARS 2009**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 18 mars 2009 à 19h00 en la salle des fêtes d'Airaines, sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Délégués titulaires : Mme Avelange, Mme Boignet, M Damonville P, M Formet, M Lefebvre, M Soumillon, Mme Van Dycke, M Hébert, M Chouquet, M Dubos, M Iriarte-Arriola, M Mouton, M Dutitre, M Guilbert, M Lesur, M Célisse, Mme Genty, M Guérin, M Buchart, Mme Carpentier, M de Franssu, Mme Hénon, Mme de Saint Germain, M Louart, Mme Chellé-Poiret, Mme Lamory, M Vandromme, M Desfosses, M Fleury, Mme Vasseur, M Boderau, M Froidure, M Marié, M Brosniowski, M Dewaele, M Lefevvre, M Duneufgermain, M Despréaux, M Doinel, M Demonchy, M Deneux, M Cosette, M Delezenne, M Turlot, M Magnier, Mme Leclercq G, Mme Delaire, M Trabouillet, M Snauwaert, M Coulon, M Dussuelle, M Labesse, M Caux, M Favresse, M Desmarest, Mme Calippe, M Têtu, M Morain, M Caudron, M Hiesse, M Colin, M Géaux, M Bosredon, M Devienne, M Stoter, M Demarquet.

Délégué suppléant ayant pouvoir de son titulaire : M Magnez (suppléant de M Goethals).

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : M Nédélec (pouvoir à Mme Delaire), M Mille (pouvoir à M Trabouillet).

Etaient absents ou excusés : M Quillent M, M Lecomte, Mme Michaux, M Brussart, M Blarel, M Perimony, M Leclercq J, M Quillent J-C, M Saelens, M Leclere, M Berthe, M Leroy.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Favresse.

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2008**
2. **DIRECTION GENERALE**
 - 2.1. Installation des nouveaux délégués
3. **FINANCES-BUDGET**
 - 3.1. Débat d'Orientations Budgétaires
 - 3.2. Budget Principal
 - 3.2.1. Compte administratif 2008
 - 3.2.2. Compte de gestion du receveur
 - 3.2.3. Affectation des résultats
 - 3.2.4. Budget primitif 2009
 - 3.2.5. Création de deux Autorisations de Programme : Equipement Aquatique et travaux d'érosion.
 - 3.3. Budget Assainissement
 - 3.3.1. Compte administratif 2008
 - 3.3.2. Compte de gestion du receveur
 - 3.3.3. Affectation des résultats
 - 3.3.4. Budget primitif 2009
 - 3.4. Budget Entretien de communes
 - 3.4.1. Compte administratif 2008
 - 3.4.2. Compte de gestion du receveur
 - 3.4.3. Affectation des résultats
 - 3.4.4. Budget primitif 2009
 - 3.5. Budget Prestation Informatique
 - 3.5.1. Compte administratif 2008

- 3.5.2. Compte de gestion du receveur
- 3.5.3. Affectation des résultats
- 3.5.4. Budget primitif 2009
- 3.6. Budget Ordures ménagères
 - 3.6.1. Budget primitif 2009
- 3.7. Assainissement
 - 3.7.1. Montant de la redevance 2009
- 3.8. Service Social
 - 3.8.1. Tarifs du service d'aide à domicile
 - 3.8.2. Tarifs du service téléalarme
- 3.9. Participation des budgets annexes au budget principal
- 3.10. Taux communautaires 2009
- 4. **VOIRIE**
 - 4.1. Déneigement : indemnisation des agriculteurs
- 5. **ORDURES MENAGERES**
 - 5.1. Modification des statuts du SMIRTOM
 - 5.2. Utilisation des moyens modernes de paiement
 - 5.3. Proratisation de la REOM
- 6. **Z.A.C.**
 - 6.1. ZAC : Assainissement - Principe de création d'un syndicat
- 7. **LOGEMENT**
 - 7.1. Lancement d'une OPAH (Opération Programmée Amélioration de l'Habitat)
- 8. **INFORMATIONS AU CONSEIL**
- 9. **QUESTIONS DIVERSES**
 - 9.1. Lieu du prochain conseil.



Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance.

Le Président remercie Jean-Luc Lefebvre, maire d'Airaines, d'accueillir le Conseil Communautaire. Il invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Jean-Marie Favresse, commune de Saint-Germain-Sur-Bresle, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

Le Président remercie Jean-Pierre Toureille, Percepteur ainsi qu'Aurélia Caudelle, animatrice du Relais d'Assistantes Maternelles de la CCSOA d'être présents ce soir.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2008.

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 décembre dernier. Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - DIRECTION GENERALE.

2.1 - Installation des nouveaux délégués

Le Président informe l'Assemblée que suite à la publication des chiffres du dernier recensement, deux communes de la CCSOA ont vu leur population franchir une tranche de 500 habitants.

Ces deux communes, Hornoy-Le-Bourg et Lafresguimont-Saint-Martin, ont ainsi procédé à l'élection de leurs nouveaux délégués communautaires.

La commune d'Hornoy-Le-Bourg a également procédé au remplacement de Marie-Christine Cozette démissionnaire du Conseil Municipal. Les délégués communautaires dont les noms suivent sont installés dans leur fonction :

- Désiré Devienne, délégué titulaire d'Hornoy-le-Bourg
- Raymond Brosniowski, délégué titulaire d'Hornoy-le-Bourg
- Jean-Bernard Duneufgermain, délégué titulaire de Lafresguimont-Saint-Martin
- Antoine Vandemoortele, délégué suppléant d'Hornoy-le-Bourg
- Hervé Ruelle, délégué suppléant d'Hornoy-le-Bourg
- Benoît Paschal, délégué suppléant d'Hornoy-le-Bourg
- Jean Zjaba, délégué suppléant de Lafresguimont-Saint-Martin
- Gilles Piquet, délégué suppléant de Lafresguimont-Saint-Martin

Le Conseil Communautaire procède à l'installation de ses nouveaux membres, il est dorénavant composé de 81 membres titulaires. Le quorum est désormais fixé à 41 délégués.

3 - FINANCES - BUDGET.

3.1- Débat d'orientations budgétaires

Le Président rappelle que le précédent Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu le 18 décembre 2008, le budget n'a pu être voté dans un délai de 2 mois suivant celui-ci. Il propose de tenir un nouveau DOB.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la tenue du DOB.

Le Président, avant de présenter les éléments budgétaires 2009, informe l'Assemblée des différentes réunions qui se sont tenues pour l'élaboration du budget :

- Le bureau, réunit en séance le 19 janvier, a voté unanimement en faveur de la construction d'un nouvel équipement aquatique.
- Le bureau s'est ensuite réuni le 27 janvier, avec la commission aquatique sur la question de l'emplacement de la nouvelle piscine.
- Le bureau du 4 février a été consacré au budget. Le Président explique que cette réunion s'est tenue dans un contexte incertain : le contexte économique national et mondial, la réforme de la taxe professionnelle, le versement de la Tadem aux communes (un montant d'environ 315 000 € réservé précédemment aux travaux de voirie), le service AMD qui devient déficitaire, la compétence « petite enfance » qui a aujourd'hui besoin de financement, la Z.A.C et ses perspectives de fouilles archéologiques.

Face à ces incertitudes quelques bonnes nouvelles sont à noter : une population en hausse qui va générer une augmentation de la DGF ; la CCSOA ne devrait plus subir d'écrêtement sur la Taxe Professionnelle. Les communes sont remerciées d'avoir délibéré favorablement sur le taux représentatif ; la taxe professionnelle éolienne : les premières retombées financières vont avoir lieu cette année. Les sections du budget ont bien été tenues et le Président remercie les services de la Communauté de Communes pour le travail qui a été réalisé.

Alain Desfosses rappelle qu'au terme de la séance de travail du 4 février, un besoin de financement de 2 500 000 € s'est révélé nécessaire. Le bureau a du choisir entre 3 solutions :

- l'emprunt
- l'augmentation de la fiscalité
- réaliser des économies sur le budget.

Après de nouvelles réunions de travail, le bureau s'est à nouveau réuni le 14 février, puis le 5 mars. Lors de cette dernière réunion, le bureau a décidé à l'unanimité moins une voix d'inscrire 200 000 € de pression fiscale supplémentaire. Le budget qui va être présenté prend en compte ces éléments.

3.2- Modification de l'ordre du jour de la séance.

Le Président propose à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour de la séance en inversant l'examen des questions relatives aux Finances et Budget :

3.2 - Budget Principal

3.2.1 - Participation des budgets annexes au budget principal.

3.2.2 - Compte administratif 2008

3.2.3 - Compte de gestion du Receveur

3.2.4 - Affectation du résultat

3.2.5 - Taux Communautaires 2009

3.2.6 - Budget Primitif 2009

Le reste de l'ordre du jour demeure inchangé.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de modifier l'ordre du jour, tel que repris ci-dessus.

3.3- Participation des budgets annexes au budget principal.

Le Président donne lecture à l'Assemblée des chiffres de la clé de répartition des charges de fonctionnement de la CCSSOA. Il ajoute que l'introduction de nouvelles compétences modifie cette répartition.

Raymond Broznsniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande comment est déterminée cette clé de répartition, quel est son mode de calcul.

Alain Desfosses explique que cela s'est affiné avec le temps, l'expérience également et les masses budgétaires sont prises en compte.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt formule une remarque pour les services « prestation informatique » et « entretien de communes ». Il estime que les montants indiqués ne reflètent pas la réalité, qu'ils sont bien supérieurs aux coûts réels. Il demande que ces éléments soient affinés pour l'année prochaine.

Alain Desfosses prend note de sa remarque et indique qu'elle sera prise en considération pour l'année prochaine.

En l'absence de nouvelle question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la participation des budgets annexes au budget principal telle que le prévoit la clé de répartition des charges.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à procéder aux mouvements de crédits portant sur les participations entre budgets en fin d'exercice.

3.4- Budget principal.

Les Vice-présidents sont invités à présenter les éléments budgétaires de leur section.

Service AMD

Marc Dewaele, Vice-président en charge des « services aux personnes » présente les éléments budgétaires de la section « aide à domicile ».

Raymond Brozsniewski, commune d'Hornoy-le-Bourg voudrait avoir des précisions sur la suppression de l'exonération des charges sur les accidents de travail, est-ce lié à l'augmentation des accidents de travail ?

Marc Dewaele explique que les personnes aidées bénéficiaient jusqu'à maintenant sur la partie patronale d'une exonération de la cotisation accident de travail. La loi de finances pour 2008 a supprimé cette exonération.

Raymond Brozsniewski, interroge Marc Dewaele sur la prise en charge des indemnités de licenciement (IRCEM).

Marc Dewaele explique que la CCSOA est conventionnée avec le Conseil Général, l'IRCEM est incluse dans le différentiel sur lequel se rémunère la CCSOA. Celui-ci, par l'augmentation de l'IRCEM, se voit diminué d'autant. C'est une des raisons du déficit du service « aide à domicile ».

Service Téléalarme

Marc Dewaele, Vice-président en charge des services aux personnes présentes les éléments budgétaires du service téléalarme.

Service Portage de repas

Marc Dewaele, Vice-président en charge des services aux personnes présentes les éléments budgétaires du service portage de repas.

Service Voirie

André Hiesse, Vice-président en charge de la voirie présente les éléments budgétaires du service « voirie ».

Raymond Brozsniewski, commune d'Hornoy-le-Bourg demande à quoi est due l'augmentation substantielle qui monte le budget à 500 000 € sur l'article « voie et réseau » de la section voirie. Il demande s'il y a une raison particulière.

André Hiesse explique qu'il s'agit d'un glissement du montant de travaux prévu en investissement vers le montant de travaux prévu en fonctionnement.

EROSION

Gilbert Marié, Vice-président en charge de l'érosion présente les éléments budgétaires du service érosion.

Alain Desfosses précise que lors du Débat d'Orientations Budgétaires, avait été prévue une somme plus importante, mais étant donné que nous sommes déjà en mars, les travaux ne seront réalisés qu'en 2010.

ZAC

Le Président présente les éléments budgétaires de la section ZAC.

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, précise à l'Assemblée, les raisons pour lesquelles, il a, en bureau, voté contre l'augmentation des taux. Il explique qu'il souhaitait une augmentation de l'imposition, mais répartie sur deux années. Il explique également que la CCI devrait venir en aide à la CCSOA, pour le financement des fouilles, il attend un geste de la CCI et votera contre l'augmentation des taux ce soir et proposera de nouveau que l'augmentation se fasse en deux temps.

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, demande des précisions sur le groupe Géprim (filiale de Nexiti) qui devait s'engager sur la partie de la ZAC, côté Thieulloy-l'Abbaye.

Alain Desfosses explique qu'une rencontre a eu lieu en janvier et que la CCSOA va de nouveau rencontrer Géprim lors d'un prochain Salon à Paris. Il était convenu de signer un compromis et lancer un « permis de construire gris » pour permettre les démarches administratives.

Il précise que les fouilles archéologiques ne favorisent pas l'attractivité de la zone d'activités, puisque la CCSOA ne maîtrise pas le foncier.

Raymond Brozsniewski, commune d'Hornoy-Le-Bourg entend bien que les fouilles peuvent être une gêne ; mais il ne faut pas selon lui, faire supporter l'ensemble des problèmes de la ZAC aux fouilles. Les fouilles ont leur nécessité et on ne peut pas s'opposer à elles. Il adhère aux propos de Jean-Luc Lefebvre sur l'augmentation des impôts, alors que pour l'instant la ZAC n'apporte pas ce qui était attendu et dans un contexte de crise. Il ajoute que si des fouilles sont prescrites, c'est grâce à un sous sol riche en histoire.

Jean de Franssu, commune de Courcelles-Sous-Moyencourt, voudrait savoir, si faisant partie de l'Europe, les entreprises délocalisées à l'étranger sont soumises à de telles contraintes au niveau des fouilles ?

Pascal Demonchy, commune de Lignières-Châtelain, interroge le Président sur les indemnités versées à la CCI, pour savoir s'il y a un engagement sur des termes précis. Ceci afin que la CCSOA ne s'engage pas sur des sommes importantes sans création d'emploi derrière.

Alain Desfosses explique que c'est une convention qui lit la CCSOA à la CCI. Il ajoute que si, comme envisagé, les 27 hectares avaient été vendus à l'entreprise Géprim, cela aurait permis de financer en partie le budget ZAC.

Pascal Demonchy rejoint les propos de Jean-Luc Lefebvre, sur le fait que la CCI fasse un effort financier en baissant la participation que la CCSOA doit lui verser.

Alain Desfosses répond que cela a été fait, mais la CCI ne souhaite pas baisser la participation de la CCSOA. Elle envisage par contre d'aider la CCSOA à mettre en place un « village d'entreprises » sur la ZAC.

Tourisme

Romuald Trabouillet, Vice-président en charge du « tourisme » présente les éléments budgétaires du service.

Culture

Jean-Jacques Iriarte Arriola, Vice-président en charge de la « culture » présente les éléments budgétaires du service culture.

TIC - Communication

Dominique Magnier, Vice-président en charge de la « communication » présente les éléments budgétaires du service.

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, est surpris de la question posée par Jean-Jacques Stoter, lors d'une intervention relative à l'aménagement du territoire, qui demandait si la CCSOA est adhérente ou non à l'Agence Susi. Il souhaite qu'un vice-président puisse, lors d'un prochain conseil communautaire, donner des informations très précises à ce sujet.

Christophe Géraux, commune de Méricourt-en-Vimeu ajoute que tant que la CCSOA ne transfère pas sa compétence à Somme Numérique, la couverture des zones blanches n'avancera pas. Les Communautés de Communes adhérentes à Susi sont en train d'être couvertes, et c'est seulement dans un deuxième temps que la CCSOA sera desservie. Seule l'adhésion permettra de faire avancer les choses.

Francis Guérin, commune de Bussy-Les-Poix, signale que les personnes situées en zone blanche payent deux fois plus de facture de téléphone que celles desservies en ADSL. Par ailleurs, certaines personnes en zone blanche, ont un réel besoin pour leur activité professionnelle. En 2009, cette situation est aberrante.

Le Président précise que lors du précédent mandat, la question de l'adhésion à Susi avait été évoquée, le Conseil Communautaire avait décidé d'attendre et avait refusé d'adhérer.

Jannick Lefeuvre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin demande à combien s'élève le montant de l'adhésion à Somme Numérique.

Alain Desfosses rappelle qu'un rendez-vous est prévu le 10 avril 2009 avec Somme Numérique, des informations complémentaires pourront être données après cette date.

RAM

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance présente les éléments budgétaires du Relais d'Assistantes Maternelles.

HALTE GARDERIE ITINERANTE

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance présente les éléments budgétaires de la Halte Garderie Itinérante.

CRECHE

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance présente les éléments budgétaires de la crèche.

PISCINE

Victor Delezenne, Vice-président en charge de la piscine, présente les éléments budgétaires de la piscine.

OPERATION n°12

Le Président présente les éléments budgétaires de l'opération n°12 qui concerne le « projet » de construction d'une nouvelle piscine.

OPERATION n°11

Le Président présente les éléments budgétaires de l'opération n°11 qui concerne la réhabilitation du siège de la CCSOA.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Jean-Jacques Stoter, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, présente les éléments budgétaires du service.

3.4- Budget principal

3.4.1 - Compte administratif 2008.

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 2 805 862,62 €
- Recettes de fonctionnement : 3 828 845,59 €
- Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 1 008 045,60 €
- Dépenses d'investissement : 3 627 131,84 €
- Recettes d'investissement : 2 637 327,72 €
- Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement : 58 720,97 €

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions, et invite Suzanne Genty, doyenne de l'Assemblée à prendre la présidence pour le vote du Compte Administratif 2008. Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

Suzanne Genty soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2008.

Le Conseil Communautaire par 65 voix POUR, 1 voix CONTRE (Raymond Broznskiowski) et 2 ABSTENTIONS (Jean-Marie Snauwaert et Jackie Guilbert) adopte le compte administratif 2008 tel que présenté.

3.4.2 - Compte de gestion du receveur.

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2008.

Le Conseil Communautaire par 68 voix POUR et 1 ABSTENTION (Raymond Broznskiowski) adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2008.

3.4.3 - Affectation du résultat 2008 sur l'exercice 2009.

Le Président présente les résultats par section et propose l'affectation suivante :

- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 1 184 438,56 €
- Report en fonctionnement R 022 : 846 590,01 €

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime approuve l'affectation du résultat telle que proposée par le Président.

3.4.4 - Taux Communautaire 2009.

Alain Desfosses informe l'Assemblée que compte tenu de l'augmentation des charges, du transfert de la TADEM aux communes générant une perte de revenu pour la CCSOA d'un minimum de 315 000 € ; considérant par ailleurs que le projet de budget a été revu à la baisse avec une économie de 1 000 000 €, le bureau par 20 voix pour et une voix contre a accepté le principe d'augmenter la fiscalité de 200 000 €, ce qui porte les taux à :

- Taxe d'habitation 3,21 %
- Foncier bâti 5,37 %
- Foncier non bâti 9,71 %
- Taxe professionnelle 2,85 %
- Taxe professionnelle de zone (ZAC du Sud Ouest Amiénois)..... 9,53 %
- Taxe professionnelle Eolienne (TPE) 12,02 %

Francis Guérin, commune de Bussy-les-Poix, demande si toutes les charges compressibles ont bien été revues à la baisse et retravaillées une par une.

Alain Desfosses explique que le bureau s'est efforcé de le faire et invite Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines à en témoigner. Jean-Luc Lefebvre confirme et souligne que certains vice-présidents ont considérablement revu leurs budgets à la baisse.

Jean-Luc Lefebvre rappelle qu'il aurait souhaité que la CCI fasse un effort envers la CCSOA.

Francis Guérin demande le pourcentage d'augmentation des taux que cela représente sur les impôts ?

Alain Desfosses explique que cela représente une variation de 11,51 %. Il rappelle que si la TADEM d'un montant de 315 000 € avait encore été versée au budget 2009, il n'y aurait pas ce problème aujourd'hui. Il ajoute que les commissions ont réalisé 1 083 000 € d'économies.

Patrice Caudron, commune de Villers-Campsart, demande si les 11,51 % d'augmentation sont calculés sur le produit fiscal attendu, quel taux cela représente-t-il sur le produit fiscal 2008 ?

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services explique que le coefficient de variation proportionnelle qui permet de calculer les taux prend en compte le produit fiscal de l'année N divisé par le produit fiscal attendu de l'année n-1, ce qui donne un coefficient de variation proportionnelle de 1,1151, soit un taux de variation du produit fiscal et donc des taux de 11,51 %. Patrice Caudron, commune de Villers-Campsart ajoute que cela représente une augmentation de 270 000 € par rapport à l'an dernier.

Patrice Caudron, commune de Villers-Campsart, souligne qu'en 2010, la CCSOA n'aura plus de participation à verser à la CCI et propose de surseoir à une augmentation cette année.

Alain Desfosses répond que c'est pour cela que la CCSOA va proposer de faire un emprunt.

Marc Dewaele, commune de La Chapelle fait un rappel sur la TADEM. La perte de 315 000 € de TADEM pour la CCSOA, va être reversée en direct aux communes. Bien que la clé de répartition ne soit pas encore connue, cela correspond à 15 € par habitant en moyenne. Ce qui est perdu par la CCSOA va être reversé aux communes. Les communes pourraient, si elles ne désirent pas peser fiscalement sur les habitants, baisser leurs impôts du montant de la TADEM qu'elles recevront.

Alain Desfosses ajoute que la CCSOA aurait aussi pu demander aux communes de reverser la TADEM qu'elles vont percevoir.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt et Vice-président précise qu'en matière de TADEM, le montant précis n'est pas connu. Aujourd'hui la répartition de la TADEM se fera selon une clé que le Département doit fournir à la Préfecture. Cette clé tiendra compte de la population de la commune, du potentiel financier de la commune, de l'effort fiscal de la commune, du montant des 4 dernières années de ses investissements, du coefficient d'intégration fiscale de la Communauté de Communes à laquelle elle appartient... Aujourd'hui, on ne peut pas dire combien cela représente par commune, aucune commune ne va toucher la même somme.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire par 52 voix POUR, 15 voix CONTRE (Jean-Luc Lefebvre, Philippe Damonville, Astrid Avelange, Raymond Brosniowski, Francis Guérin, Jackie Guilbert, Thierry Formet, Marie-Hélène Boignet, Rose-France Delaire + pouvoir d'Alain Nédélec, Geneviève Leclercq, Patrice Caudron, Luc Vandromme, Gérard Céliste, Jean-Marie Snauwaert), et 2 ABSTENTIONS (Pascal Demonchy, Stéphane Coulon), fixe les taux communautaires 2009 tels que présentés.

3.4.5 - Création de 2 autorisations de programme.

Le Président propose deux autorisations de programme, l'une pour la réalisation de la future piscine communautaire et une autre pour des travaux d'érosion.

N ° ou Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2009	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2009)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2009) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2009 (2)	Restes à financer de l'exercice 2010	Restes à financer (exercices au-delà de 2010) (3)
Equipement Aquatique	600000,00		600000,00	0,00	10000,00	40000,00	550000,00
Travaux érosion	400000,00		400000,00	0,00	53000,00	347000,00	0,00

N'ayant pas de question, Le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise son Président à créer ces 2 autorisations de programme.

3.4.6 - Budget primitif 2009.

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de

- Section de fonctionnement : 5 052 414,01 €
- Section d'investissement : 5 454 273,85 €

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions sur le budget primitif et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire par 66 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Raymond Broznsniowski, Patrice Caudron et Pascal Demonchy), arrête le budget primitif 2009 tel que présenté.

3.5 - BUDGET ASSAINISSEMENT

3.5.1 - Budget assainissement - Compte administratif

Gilbert Marié, Vice-président chargé de l'Assainissement présente les éléments budgétaires du service.

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

- Dépenses d'exploitation : 412 475,84 € :
- Recettes d'exploitation : 291 818,76 €
- Excédent d'exploitation reporté: 162 503,61 €
- Dépenses d'investissement : 20 927,55 €
- Recettes d'investissement : 8 442,70 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 24 198,66 €

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions sur le compte administratif 2008. Alain Desfosses, Président, cède la Présidence à Suzanne Genty, doyenne de l'Assemblée pour le vote du compte administratif 2008.

Le Président ne prend pas part au vote et quitte la séance.

Suzanne Genty soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2008 du budget assainissement.

Le Conseil Communautaire par 67 voix POUR et 1 ABSTENTION (Raymond Broznsniowski) adopte le compte administratif 2008 du budget assainissement tel que présenté.

3.5.2 - Budget assainissement - Compte de gestion de receveur

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion du Receveur pour l'année 2008.

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur tel que présenté.

3.5.3 - Budget assainissement - Affectation du résultat 2008 sur l'exercice 2009.

Le Président présente les résultats par section et propose l'affectation suivante :

- Report en section d'exploitation R002 : 41 846,53 €
- Report en section d'investissement : 11 713,81 €

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte l'affectation du résultat du budget assainissement telle que présentée.

3.5.4 - Budget assainissement - Budget primitif 2009

Gilbert Marié, Vice-président en charge de l'assainissement présente le budget primitif assainissement qui s'équilibre à hauteur de :

- Section d'exploitation :	593 846,53 €
- Section d'investissement :	30 000,00 €

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le budget primitif 2009 du budget assainissement tel que proposé par le Président.

3.6 - BUDGET ENTRETIEN DE COMMUNES

3.6.1 - Budget Entretien de Communes - Compte administratif 2008.

Le Président présente les éléments budgétaires du service entretien de communes.

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

➤ Dépenses de fonctionnement :	54 732,50 € :
➤ Recettes de fonctionnement :	54 681,35 €
➤ Excédent antérieur reporté de fonctionnement :	788,99 €

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question sur le compte administratif 2008. Alain Desfosses, Président, cède la Présidence à Suzanne Genty, doyenne pour le vote du compte administratif 2008.

Le Président ne prend pas part au vote et quitte la séance.

Suzanne Genty soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2008.

Le Conseil Communautaire unanime approuve le compte administratif 2008 du Budget Entretien de communes.

3.6.2- Budget Entretien de Communes - Compte de gestion de receveur.

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion du Receveur pour l'année 2008.

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur tel que présenté.

3.6.3 - Budget Entretien de Communes - Affectation du résultat 2008 sur l'exercice 2009.

Le Président présente les résultats par section et propose l'affectation suivante :

- Report en fonctionnement R002 :	737,84 €
-----------------------------------	----------

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte l'affectation du résultat telle que présentée.

3.6.4 - Budget Entretien de Communes - Budget primitif 2009.

Le Président présente le budget Entretien de Communes qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement :	78 425 €
- Section d'investissement :	700 €

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le budget primitif 2009 du service Entretien de communes tel que proposé par le Président.

3.7 - BUDGET PRESTATION INFORMATIQUE.

3.7.1 - Budget Prestation Informatique - Compte administratif 2008.

Le Président présente les éléments budgétaires du service prestation informatique.

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	25 256,52 €
- Recettes de fonctionnement :	24 878,92 €
- Excédent antérieur reporté de fonctionnement :	2 879,47 €

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question sur le compte administratif 2008. Alain Desfosses, Président, cède la Présidence à Suzanne Genty, doyenne de l'Assemblée pour le vote du compte administratif 2008.

Le Président ne prend pas part au vote et quitte la séance.

Suzanne Genty soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2008.

Le Conseil Communautaire unanime approuve le compte administratif 2008 du budget Prestation Informatique.

3.7.2- Budget Prestation Informatique - Compte de gestion du receveur.

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion du Receveur pour l'année 2008.

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le compte de gestion du receveur tel que présenté.

3.7.3 - Budget Prestation Informatique - Affectation du résultat 2008 sur l'exercice 2009.

Le Président présente les résultats par section et propose l'affectation suivante :

- Report en fonctionnement R002 :	2 501,87 €
-----------------------------------	------------

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte l'affectation du résultat telle que présentée.

3.7.4 - Budget Prestation Informatique - Budget primitif 2009.

Le Président présente le budget Prestation Informatique qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement : 28 005,00 €

Le Président demande à l'Assemblée s'il n'y a plus de question et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le budget primitif 2009 du service Prestation Informatique tel que proposé par le Président.

3.8 - BUDGET ORDURES MENAGERES

3.8.1 - Budget primitif 2009.

Le Président présente les éléments budgétaires du service Ordures Ménagères qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement : 1 569 666 €
- Section d'investissement : 6 000 €

En l'absence de question, le Président soumet le Budget Primitif ordures ménagères au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité adopte le budget primitif du service Ordures Ménagères 2009 tel que présenté.

3.9 - ASSAINISSEMENT.

3.9.1 - Montant de la redevance 2009.

Le Président propose de reconduire pour l'année 2009 le montant de la redevance d'assainissement non collectif appliquée en 2008, à savoir :

- 15 € pour un foyer composé d'une personne seule
- 30 € pour un foyer composé de deux personnes et plus.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide de reconduire pour l'année 2009 le montant de la redevance d'assainissement non collectif tel que présenté.

3.10 - SERVICE SOCIAL.

3.10.1 - Tarifs du service téléalarme.

Le Président propose d'adapter le tarif du service téléalarme ainsi qu'il suit :

- 13,52 € au lieu de 15,38 € pour les dossiers préexistants et les nouveaux dossiers.

Les adhérents au service bénéficiant d'une tarification à 7,48 €, 8,48 €, 10,78 € et 12,05 € sont maintenus aux mêmes tarifs.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de fixer les tarifs du service téléalarme pour l'année 2009 tel que proposé par le Président.

4 - VOIRIE.

4.1 - Déneigement : indemnisation des agriculteurs.

Le Président propose à l'Assemblée de revaloriser l'indemnité de déneigement aux agriculteurs et entrepreneurs agricoles effectuant la prestation de déneigement, soit :

- 50 € pour la première heure d'intervention
- 25 € pour les heures suivantes.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire par 68 voix POUR et 1 voix CONTRE (Raymond Brozsnowski) revalorise l'indemnité due aux agriculteurs pour le déneigement comme citée ci-dessus.

5 - ORDURES MENAGERES.

5.1 - Modification des statuts du SMIRTOM.

Le Président propose de statuer sur la modification des statuts du SMIRTOM. Cette modification porte sur la représentativité des communautés de communes au sein du comité syndical. Il donne lecture de la modification : « la Communauté de Communes du Canton de Conty compte 23 délégués, représentant 33 voix et la CCSOA bénéficie de 62 délégués représentant 78 voix ».

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SMIRTOM portant sur la représentativité des communautés de communes au sein du comité syndical.

5.2 - REOM : Utilisation des moyens modernes de paiement.

Le Président propose d'autoriser le recouvrement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères par tous moyens modernes de paiement, à savoir paiement par Internet ou par prélèvement automatique.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime, autorise le recouvrement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères par tous moyens modernes de paiement.

5.3 - Proratation de la REOM.

Le Président propose à l'Assemblée de proratiser la REOM pour les résidents déménageant en cours d'année hors du territoire communautaire et capables de présenter un document officiel spécifiant que la REOM ou la TEOM sera perçue sur le nouveau lieu de résidence.

Michel Doinel, commune de Le-Quesne, estime que les petites communes ne pourront pas prévenir la CCSOA des changements puisqu'elles-mêmes ne sont pas au courant des départs et des arrivées.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt, pense que cette proratisation va représenter un infime pourcentage.

Alix Têtu, commune de Thieulloy-l'Abbaye, demande si cette pratique va être également appliquée par le SMIRTOM.

Le Président affirme que se sera le cas aussi par le SMIRTOM.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire par 68 voix POUR et 1 voix CONTRE (Thierry Hébert) autorise le Président à proratiser la REOM tel que proposé par le Président.

5.4 - Mensualisation de la REOM.

Le Président propose d'autoriser la mensualisation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour les personnes optant pour le prélèvement automatique. Cette mensualisation sera au minimum d'un versement et au maximum égale à la durée restante à courir jusqu'à la fin de l'année civile de facturation du service, soit de Mai à Novembre 2009.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions et soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime, accepte le paiement soit en 1 fois, soit en 7 fois de la REOM pour les personnes optant pour le paiement par prélèvement automatique.

6 - Z.A.C.

6.1 - ZAC / Assainissement - Principe de création d'un syndicat.

Le Président invite Romuald Trabouillet, Vice-président de la CCSOA et Maire de Poix-de-Picardie à exposer ce point. Il propose ensuite à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de création d'un syndicat mixte ayant vocation à gérer le traitement des eaux usées.

Les communes de Croixrault et de Poix de Picardie seraient membres avec la CCSOA (au titre de la zone d'activités) de ce syndicat, pour la construction de la station d'épuration de Poix de Picardie. Les statuts seront soumis à l'approbation du Conseil Communautaire ultérieurement.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions et soumet le principe de création d'un syndicat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime, accepte le principe de création d'un syndicat mixte ayant vocation à gérer le traitement des eaux usées.

7 - LOGEMENT.

7.1 - Lancement d'une OPAH.

Le Président invite Jean-Jacques Stoter, Vice-président de la commission « aménagement de l'espace » à présenter ce point. Celui-ci propose à l'Assemblée de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire.

Une OPAH est une convention signée entre un EPCI, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la Région et le Conseil Général en vue de requalifier et de réhabiliter le patrimoine immobilier. Que pour cela, il est proposé d'autoriser le Président à lancer une étude pré-opérationnelle qui permettra de définir la nature des objectifs qualitatifs et quantitatifs du territoire à mettre en œuvre. Le montant de cette étude pré-opérationnelle est estimé à 100 000 €.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions, puis soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime, accepte le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire et autorise le Président à lancer une étude pré-opérationnelle.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions et soumet le principe de création d'un syndicat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime, accepte le principe de création d'un syndicat mixte ayant vocation à gérer le traitement des eaux usées.

7 - LOGEMENT.

7.1 - Lancement d'une OPAH.

Le Président invite Jean-Jacques Stoter, Vice-président de la commission « aménagement de l'espace » à présenter ce point. Celui-ci propose à l'Assemblée de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire.

Une OPAH est une convention signée entre un EPCI, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), la Région et le Conseil Général en vue de requalifier et de réhabiliter le patrimoine immobilier. Que pour cela, il est proposé d'autoriser le Président à lancer une étude pré-opérationnelle qui permettra de définir la nature des objectifs qualitatifs et quantitatifs du territoire à mettre en œuvre. Le montant de cette étude pré-opérationnelle est estimé à 100 000 €.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions, puis soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire unanime, accepte le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire et autorise le Président à lancer une étude pré-opérationnelle.

8 -LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

8.1 - Lieu du prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes de Neuville-Coppegueule, puis à Croixrault pour le troisième Conseil de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie Favresse



Le Président,

Alain Desfosses

